

N°08-07-2021 / 12 – Convention d’adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain »

L'An deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du 2 juillet deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle polyvalente de Coudray-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** : Sylvie CHERON, Angélique PAILLARD, Philippe RUHLMANN, Pascal MELLINGER, Pierre FERRE, Eric GIRONDEAU, Michel THIBAUT, Claude EPINETTE, Jean-Claude CHEVEE, Marc AUBRY, Nathalie BRUNET, Luc CALLU, Rudy BUARD, Alain VILETTE, Marc PETAGNA, Sabine AGESNE, Guillaume CARAYON, Nadine CHAILLOU, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Harold HUWART, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Absents : **9** – Daniel BOUYGUES, Catherine CATESSON, Gérard DEVOIR, Céline GUILLOCHON, Jean-Pierre HUGUET, Guy BOCQUILLON, Marie POIRIER, Jean-Albert BASSOULET, Bertrand de MONICAULT,

Pouvoirs : **8** - Stéphane COURPOTIN à Sylvie CHERON, Marie-Anne PICHARD à Éric GIRONDEAU, Thomas BLONSKY à Alain VILETTE, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Jean-Claude DORDOIGNE, Martine CARRE-AVELINE à Jérémie CRABBE, Amadys CASTANIER à Pascale De Souancé, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT, Julie RACHEL à Marie-Claude RIGOT

Secrétaire de séance : Nathalie BRUNET

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires présente Petites villes de demain comme le programme qui « vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

3 Milliards d'€ (sont fléchés) Petites villes de demain jusqu'en 2026. Ces crédits résultent de la mobilisation des partenaires nationaux, et en particulier les ministères de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de la Transition écologique et du Logement, l'ANCT, la Banque des territoires, l'Anah et le Cerema. Ce montant national pourra être complété par la mobilisation des collectivités partenaires du programme et par les crédits du plan de relance.

Les projets des collectivités retenues contribueront aux trois priorités du Plan de Relance que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion. »

La commune d'Authon-du-Perche a été retenue pour intégrer ce programme.

La mise en œuvre du dispositif nécessite la signature d'une convention d'adhésion par les collectivités dont la CDC du Perche, la commune d'Authon du Perche, le PETR et les partenaires financiers comme le Conseil Régional Centre Val de Loire, l'Etat et la Caisse des dépôts et Consignations.

Cette convention a principalement pour objet, comme indiqué dans son article 1 :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la convention
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- De préciser l'organisation de l'équipe projet locale, les modalités de recrutement et le périmètre d'intervention du chef de projet PVD et du chef de projet adjoint pour l'habitat.
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le portage de la chefferie de projet PVD est assuré par le PETR.

Il est précisé que la commune d'Authon du Perche est déjà intégrée à une OPAH-RU dans le cadre de l'opération Cœur de Ville à Nogent-le-Rotrou. La commune mobilisera donc le chef de projet PVD pour la conduite de ses opérations hors habitat-logement.

Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Président de la CDC du Perche à signer la convention d'adhésion Petites villes de demain du Perche d'Eure et Loir.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour, de valider cette proposition et autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y référant.


Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **23 JUIL. 2021**

21 JUIL. 2021

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
L'adjoint.e délégué.e,

